

## Participation de l'UIHJ à la réunion des affaires générales et politiques de la Conférence de La Haye

Des 5 au 7 avril, l'UIHJ a assisté à La Haye (Pays-Bas) à la réunion du Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence de La Haye de droit international privé.



Chaque année, la Conférence de La Haye de droit international privé (HcCH) tient son conseil général sur les affaires générales et la politique, en présence de représentants de chaque État membre de cette organisation séculaire. Comme chaque année, l'UIHJ est invitée à assister aux travaux. Mathieu Chardon, 1<sup>er</sup> secrétaire de l'UIHJ y a représenté notre organisation. Notre confrère René Duperray, ancien secrétaire général de l'UIHJ, s'est également rendu sur place afin de réaliser un reportage filmé sur la Conférence de La Haye et une interview de son secrétaire général, Hans van Loon. Ce reportage s'inscrit dans le cadre des travaux du prochain congrès international de l'UIHJ qui se tiendra à Cape Town (Afrique du Sud) la première semaine de mai 2012. Le Conseil a été organisé par le Bureau permanent de la Conférence de La Haye et s'est tenu en présence de Hans van Loon, de Christophe Bernasconi, 1<sup>er</sup> secrétaire, et de Anti Leinonen (Finland), qui présidait la réunion. Parmi les conclusions adoptées au cours de la réunion, on peut relever celle concernant le suivi du projet sur les jugements. Un groupe d'experts restreint devrait être mis en place pour examiner l'histoire du projet sur les jugements et

les récents développements, en vue d'analyser les avantages d'une éventuelle reprise du projet. Un compte rendu devrait être présenté par le bureau permanent en 2012. Le Conseil a également invité le bureau permanent à suivre les développements, notamment dans les domaines suivants (point 22) :

- les questions de droit international privé soulevées par la société de l'information, notamment le commerce électronique, e-justice et la protection des données
- la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de succession
- la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des jugements relatifs aux couples non mariés
- et l'évaluation et l'analyse des questions juridiques transfrontières soulevées par les titres détenus auprès d'un intermédiaire, le droit des sûretés et la compensation des instruments financiers, en tenant notamment compte des travaux menés par d'autres organisations internationales.

Parmi les projets figure celui de l'accès au contenu du droit étranger et la nécessité d'élaborer un instrument mondial en la matière. Ce point a été cependant renvoyé lors de la prochaine réunion.

Le projet e-APP a également été débattu. Rappelons que l'apostille est un procédé qui permet à un document authentique émis dans un État d'être reconnu et utilisé dans un autre État, sans avoir besoin d'une procédure de reconnaissance compliquée et coûteuse. La convention du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de légalisation des actes publics étrangers, dite « convention apostille » est l'œuvre de la Conférence de La Haye de droit international privé. Elle est actuellement appliquée dans 101 États et est la convention la plus utilisée des trente-neuf conventions établies par la Conférence de La Haye. La Conférence de La Haye a initié en 2006 un grand mouvement afin de permettre de faire entrer l'apostille dans l'ère numérique. Le projet e-Apostille (e-APP, pour e-Apostille Pilot Program, programme pilote d'apostilles électroniques) a pour objet de coordonner les actions des États afin de développer et d'harmoniser l'apostille électronique. Il doit s'étendre sur une durée de dix-huit mois. L'Espagne est partenaire du projet. La Finlande, la France et la République tchèque en sont partenaires associées. Un premier séminaire régional

s'est tenu en Finlande, à Helsinki, en février 2011 (voir notre article sur notre site). Un court métrage sur la mise en place de l'e-APP en Espagne a été présenté. Enfin, trois nouveaux États membres de la Conférence de La Haye ont été accueillis pendant le conseil : les Philippines, Maurice et le Costa Rica. Il a été également annoncé que le Burkina Faso avait soumis sa candidature à titre de membre de la Conférence de La Haye.

Le siège de la Conférence de La Haye – The head office of the Hague Conference





*Le Palais de la Paix à La Haye – The Peace Palace at The Hague*

## Participation UIHJ at the Meeting of General Affairs and Policy of The Hague Conference

**From April 5 to 7, the UIHJ attended in The Hague (Netherlands) the Council on General Affairs and Policy of the Hague Conference on Private International Law**

Each year, the Hague Conference on Private International Law (HcCH) holds its General Council on General Affairs and Policy, in the presence of representatives from each member state of this secular organization. Like every year, UIHJ is invited to attend the meeting. Mathieu Chardon, first secretary of the UIHJ represented our organization. Our colleague Rene Duperray, former secretary general of the UIHJ also went on site to produce a film report on The Hague Conference and an interview with its secretary general, Hans van Loon. This

report is part of the work of the next International Congress of UIHJ to be held in Cape Town (South Africa) the first week of May 2012.

The Council was organized by the Permanent Bureau of the Hague Conference and was held in the presence of Hans van Loon, Christophe Bernasconi, first secretary, and Antti Leinonen (Finland) who chaired the meeting.

Among the conclusions reached at the meeting, it may be noted the one

concerning the continuation of the Judgments Project. A small expert group should be set up to explore the background of the Judgments Project and recent developments with the aim to assess the possible merits of resuming the Judgments Project. The Permanent Bureau should report back to the Council in 2012 on progress.

The Council also invited the Permanent Bureau to continue to follow developments, particularly in the following areas:

- questions of private international law raised by the information society, including electronic commerce, e-justice and data protection;
  - jurisdiction, and recognition and enforcement of decisions in matters of succession upon death;
  - jurisdiction, applicable law, and recognition and enforcement of judgments in respect of unmarried couples;
  - assessment and analysis of transnational legal issues relating to indirectly held securities, security interests and netting of financial instruments, taking into account in particular the work undertaken by other international organisations.
- Among the projects is that of access to the content of foreign law and the need to develop a global instrument in this area. It was however decided to revisit the issue at its next meeting.

The e-APP was also discussed. The Apostille is a method that allows an authentic document issued in a state to be recognized and used in another state, without any need for a complicated and expensive recognition procedure. The convention of 5 October 1961 abolishing the requirement of legalisation for foreign public documents, the "Apostille Convention", is the work of The Hague Conference on Private International Law. It is currently used by 101 states. Among the thirty-nine conventions of the Hague Conference, it is the most widely used worldwide. The Hague Conference initiated in 2006 a large movement to help the Apostille enter the digital age. The e-APP (for e-Apostille Pilot Program) Project is to coordinate the actions of states to develop and harmonize an electronic Apostille. It is planned for a period of eighteen months. Spain is a partner in the project. Finland, France and the Czech Republic are associate partners.

A first regional seminar was held in Finland in Helsinki in February 2011 (see our article on our site). A short film about the implementation of the e-APP in Spain was shown.

Finally, three new Member States of the Hague Conference were welcomed during the Council: the Philippines, Mauritius and Costa Rica. It was also announced that Burkina Faso had submitted its candidacy as a member of the Hague Conference.

